



UDC Vétroz
Case Postale 42
1963 Vétroz
comite@udc-vetroz.ch
www.udc-vetroz.ch

Vétroz, le 20 mai 2019

Questions écrites du groupe UDC au Conseil Communal.

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil Général, validé le 19 juin 2017, le Groupe UDC vous adresse les questions écrites suivantes, en vous remerciant d'y apporter une réponse, écrite également, et de ce fait, transmise à tous les Conseillers Généraux.

Concerne : Zone Industrielle et route de l'Industrie.

- 1) Nous soulevons ce point par souci d'équité par rapport aux autres établissements présents sur la Commune. Le Cosa-Vostra est-il en règle (LRH) ? Les installations sont-elles conformes et autorisées par le Conseil Communal ? Car il ne s'agit maintenant plus simplement d'une roulotte, mais bien d'une terrasse pouvant accueillir une vingtaine de couverts...
- 2) Les totems mis en place en zone Industrielle, contenant les noms des entreprises, ont-ils été mis à l'enquête ?
- 3) Afin de faciliter au maximum la circulation durant les travaux prévus sur la route de l'Industrie, est-il possible d'ôter provisoirement les poteaux présents sur la route des Ateliers ?



Xavier Udry,
Pour le groupe UDC.